



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-62077>

Département(s) de publication : 32

Annonce n° 24-62077

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-34120

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Grand Auch Coeur de Gascogne

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20006692600011

Ville : Auch Cedex

Code postal : 32007

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 32

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations d'instruction des autorisations de droits des sols pour Grand Auch Coeur de Gascogne

Code CPV principal - Descripteur principal : 71410000

Type de marché : Services

Critères d'attribution : 1-Qualité des prestations jugée sur le mémoire technique et la présentation de l'équipe dédiée au projet (voir sous critères au Rc) : 70% Prix : 30%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 5 Date d'attribution : 07/05/24 Marché n° : 24v05 Urbads, 85 Espace Neptune, rue de la Calypso, 62110 Henin Beaumont Montant Ht min : 66 588,00 Euros Renseignements complémentaires : Le montant indiqué dans "Attribution du marché" est le montant du bordereau de simulation du titulaire. Montant Ht minimum : 50 000.0 Euro(s) H.T. pour la 1ère année / 10 000.0 Euro (s) H.T. pour la 2ème année (si reconduction) Montant Ht maximum : 150 000.0 Euro(s) H.T. pour la 1ère année / 70 000.0 Euro(s) H.T. pour la 2ème année (si reconduction) L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du Ccap. Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice

administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Cja, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Cja. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Cja, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/05/2024